MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

Décision n° 3223 du 19 mai 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air

NOR : *INTJ1712206S*

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 7911 du 1er décembre 2016 (NOR : INTJ1630407S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade de d'adjudant-chef le 1er juin 2017:

Pabois Michel	NIGEND : 135894	NLS : 5294385

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er juin 2017:

Jans Michel	NIGEND : 112785	NLS : 5191829
Abraham Lionel	NIGEND : 122595	NLS : 5243200
Vuillerminaz Michel	NIGEND : 127349	NLS : 5279398
Dutech Gérard	NIGEND : 135020	NLS : 5311462

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 mai 2017.

Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'air,
P. Guichard